

comités. D'autres craignent que les techniciens et leur attirail (caméras, microphones, lampes, câbles, etc.) ne perturbent les délibérations. Or, ni la télédiffusion des comités des deux chambres du Congrès américain et de l'Assemblée législative de l'Ontario ni celle des audiences sur l'Accord constitutionnel en 1982, sur l'Accord du lac Meech en 1987 et sur la TPS l'automne dernier, n'ont eu pareilles conséquences.

Le Comité estime qu'il faudrait permettre la télédiffusion des délibérations des comités. On trouvera à l'Annexe IV les modifications proposées au Règlement pour faire appliquer cette recommandation. Les Canadiens ont le droit de savoir ce qui s'y passe pendant les réunions publiques. Le travail des comités revêt une telle importance qu'il est dommage que les gens ne puissent pas s'en rendre compte par eux-mêmes. Outre que les délibérations de la Chambre revêtent forcément un caractère formel, elles ne font intervenir que les députés. Celles des comités, par contre, sont généralement plus détendues et harmonieuses, et font souvent appel à des membres du public comme témoins.

Comme les députés abattent beaucoup de besogne en comité, nous estimons que la télédiffusion des délibérations des comités fera mieux comprendre et mieux apprécier les travaux du Parlement. On dit d'ailleurs que, si les médias attachent une telle importance à la période des questions, c'est en partie parce que les autres activités parlementaires, comme les travaux en comité, ne peuvent être radiodiffusées. En outre, la période des questions et les autres délibérations de la Chambre mettent en vedette les ministres de premier rang et quelques porte-parole de l'opposition; plusieurs témoins ont déclaré que la télédiffusion des délibérations des comités permettra aux Canadiens de voir ce que font les autres députés.

M. Don Blenkarn a fourni un autre argument en faveur de la télédiffusion des délibérations des comités. Selon lui, «c'est déformer le processus législatif que de permettre la télédiffusion des délibérations de la Chambre et d'interdire celle des délibérations des comités. Si l'on veut que les Canadiens apprécient et comprennent mieux le processus législatif, ils doivent pouvoir le saisir dans son ensemble. L'électeur qui ne voit qu'une moitié du processus législatif ressemble au biologiste qui n'étudierait qu'une moitié du corps humain» (Lettre au Comité en date du 20 juin 1989).

À propos de la télédiffusion des délibérations de la Chambre, on a toujours craint que les téléspectateurs, en voyant les sièges vides, n'en concluent que leurs élus ne font rien. Or, l'une des meilleures façons de dissiper ces fausses impressions, c'est de permettre la télédiffusion des délibérations des comités de manière que les Canadiens puissent voir où les députés passent une si grande partie de leur temps.

Le Comité recommande que les médias électroniques aient accès à toutes les réunions publiques des comités pourvu que les comités y consentent. Nous constatons qu'un grand